

tiels de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il correspond à la portée et au genre de cet article.

Selon moi et selon les membres de mon parti, on ne peut dire que cette question prête à controverse et, par conséquent, que l'article 2 du bill et d'autres de ses aspects sont inconstitutionnels, ce qui exige une intervention auprès de la Cour suprême du Canada, comme il en est question dans l'amendement. Nous ne pouvons donc appuyer celui-ci.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non.

Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. McIntosh est rejeté.)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant les interventions relatives à l'amendement, l'accueil que les Canadiens en général ont réservé à ce bill est inquiétant. J'ai dit que le député de Témiscamingue (M. Caouette) et moi-même représentations des circonscriptions analogues: on trouve dans la sienne une forte majorité francophone et une minorité anglophone, et chez moi, c'est le contraire. Et pourtant, toutes deux ont eu les mêmes problèmes et de pareille façon. Autre fait intéressant: au moins 25 p. 100 de nos commettants sont d'une autre origine ethnique, et pourtant il n'y a pas eu vraiment de difficultés ici comme là. J'espère qu'on retrouvera en plusieurs exemplaires la même situation au Canada.

Comme il m'arrive de ne pas être du même avis que mon collègue, on me demande souvent, et encore la dernière fin de semaine, si j'ai peine à me justifier auprès de mes commettants. Quand on m'a posé la question, l'autre soir, j'ai dit ne pas être sûr, dans ce cas-là en particulier, de ce que mes électeurs voulaient exactement. A vrai dire, je ne sais vraiment pas moi-même sur quel pied danser.

A mon avis, la population canadienne aurait dû envisager depuis longtemps la question de déterminer si le bilinguisme est désirable ou non pour le Canada comme pays, même s'il y a de nombreux autres problèmes que nous aurions aussi dû affronter. Je me surprends de constater qu'après tout ce temps, la question est devenue tellement importante. J'ai entendu des préopinants déclarer que la mesure encouragera le bilinguisme; je crois que le secrétaire d'État (M. Pelletier) partage cette opinion. A mon avis, le bill n'encouragera pas le bilinguisme; en vérité, justement le contraire pourrait en résulter.

J'estime que le bill soulève un problème bien plus fondamental, celui de l'instruction. Il me semble que si nous voulons un pays doté d'une culture distincte, tempérée par les multiples nationalités qui ont choisi le Canada pour leur pays, un facteur qui la distinguerait de celle des États-Unis serait notre aptitude à parler deux langues. Si cela est une situation désirable, et je le crois, alors ceux qui s'intéressent à la question doivent décider des exigences éducatives nécessaires à sa réalisation. Si le bill sert à encourager une fonction publique bilingue, ce qui signifiera en réalité que les postes seront attribués, en général, selon des normes linguistiques plutôt qu'au mérite, alors il sera la mesure de division la plus grande à jamais avoir confronté la population canadienne. D'autre part, si nous nous montrons tolérants en permettant à toutes les régions du pays de bénéficier d'une instruction bilingue, ce bill sera vraiment utile. Je sais que le ministre de la Justice (M. Turner) s'intéresse à la question. Pour que tous nos écoliers et écolières deviennent vraiment bilingues, il faudra peut-être que le gouvernement fédéral s'occupe de l'enseignement.

• (5.00 p.m.)

Les règlements actuels en matière de bilinguisme semblent discriminatoires et ridicules. J'ai vu certaines formules de demandes d'emploi dans la fonction publique, et j'ai constaté que pour être engagé par l'État, un diététicien doit être bilingue. Je ne m'y connais pas beaucoup en fait de diététiciens, car je n'en ai connu que dans l'armée. Pour mes compagnons d'armes et moi-même, un diététicien est un type qui établit des régimes insipides. Pourquoi un diététicien doit être bilingue, mystère. Le seul avantage d'être bilingue pour un diététicien, c'est qu'il comprend tou-